



Polystyrène expansé
et
Grenelle Environnement



**Isolation
Polystyrène**

**Les Fondamentaux
N°7**

Octobre 2010
Information Presse

Polystyrène expansé et Grenelle Environnement



Isolation Polystyrène



Afin de permettre aux générations futures de disposer des ressources dont elles auront besoin pour leur développement, le Grenelle Environnement prévoit de réduire par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Au vu de la diversité des secteurs concernés (bâtiments, transports, agriculture...), de nombreuses mesures ont été proposées pour utiliser tous les leviers permettant d'atteindre cet objectif.

Concernant le bâtiment, l'objectif du Grenelle Environnement est de réduire de 38 % les consommations d'énergie des bâtiments existants d'ici 2020. Un vaste programme de rénovation thermique est engagé représentant à ce jour 1,7 milliards d'euros de travaux et 45 000 emplois.

Le Grenelle Environnement impose que le secteur du bâtiment progresse sur trois principaux critères : la baisse des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de la consommation d'énergie ainsi que la production et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Fort de ce constat, les industriels du polystyrène expansé regroupés au sein de l'AFIPEB ont travaillé afin d'apporter une réponse à chacun des enjeux du volet Bâtiment tout en élargissant leurs actions aux autres volets touchant leur filière : transports, biodiversité, eau, recherche, risques, santé et environnement.

Polystyrène expansé et Grenelle Environnement

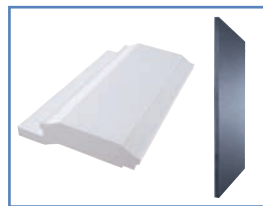
1. Le Grenelle environnement en quelques mots

Le Grenelle Environnement a été annoncé le 18 mai 2007 par Alain Juppé, alors ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durable. Il faisait suite au Pacte écologique précédemment proposé par Nicolas Hulot et a donné lieu à un projet de loi dit « Grenelle I » adopté le 9 août. Aujourd'hui, le second projet de loi, dit « Grenelle II », détaillant les modalités d'application du Grenelle I, vient d'être adopté. Le Grenelle II décline concrètement les orientations en de nombreuses mesures techniques qui concernent les domaines suivants : Bâtiment et Urbanisme, Transport, Biodiversité/Trame verte et bleue, Santé-environnement, Gouvernance.

2. Le volet Bâtiments

Le Grenelle Environnement veut, à travers plusieurs dispositions, faire du bâtiment le chantier n°1 dans le cadre de la lutte du changement climatique. Cela se traduit par l'application du niveau Bâtiment Basse Consommation (une consommation énergétique des bâtiments équivalente à 50 kW/m².an, en moyenne, en énergie primaire) à toutes les nouvelles constructions, la réduction de la consommation d'énergie de 38% dans les bâtiments anciens d'ici 2020, l'incitation aux formations initiales et continues...

⇒ Dans ce cadre, les membres de l'AFIPEB proposent des isolants performants qui permettent d'atteindre facilement les exigences des réglementations thermiques à venir. Pour accompagner les artisans et les entreprises du bâtiment, les industriels membres de l'association proposent des stages de formation sur les nouveaux produits et les méthodes de pose adéquates.



3. Le volet Transports

L'objectif de ce volet est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020 et la dépendance aux hydrocarbures en faisant notamment évoluer la part du non routier dans les transports de marchandises.

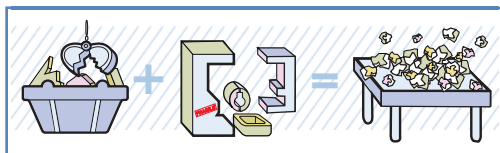
➡ Les membres de l'association possèdent plus de 30 unités de production, des unités de stockage proches des grandes villes et des dépôts implantés à proximité des négoce afin de réduire les nuisances liées au transport.

Ce maillage permet de couvrir l'ensemble des besoins du territoire et de répondre aux exigences de transport de la démarche HQE®.

Enfin, le polystyrène expansé étant un produit léger, il permet d'optimiser les chargements.

4. Le volet Biodiversité et recyclage

Le Grenelle Environnement veut maintenir et développer la biodiversité en mettant notamment en place dans les cinq ans des plans de conservation ou de restauration pour protéger les 131 espèces végétales et animales en danger critique d'extinction.



➡ Les industriels s'inscrivent dans cette volonté de protection de l'environnement par un engagement dans une démarche volontaire de recyclage des produits en polystyrène expansé.

Matériau 100% recyclable, une fois collecté, trié puis valorisé, le polystyrène expansé permet de produire un grand nombre d'objets en plastique recyclé. Il peut également être réutilisé comme source d'énergie lors de procédés d'incinération. En usine, l'ensemble des déchets et des chutes est réinjecté dans la chaîne de fabrication.

Enfin, ECO PSE, Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E.) partenaire de l'AFIPEB, organise et développe des filières pérennes de valorisation et de recyclage des emballages professionnels PSE en proposant des solutions techniquement, économiquement et géographiquement adaptées.

5. Le volet Eau

Le but assigné dans ce volet est d'atteindre ou de maintenir, d'ici 2015, le bon état écologique ou le bon potentiel pour l'ensemble des masses d'eau, tant continentales que marines. Il s'agit de développer la récupération et la réutilisation des eaux pluviales et des eaux usées dans le respect des contraintes sanitaires, de fixer des objectifs de réduction de la présence des substances dangereuses prioritaires dans les milieux aquatiques...

➡ Depuis de nombreuses années, les usines de transformation du polystyrène expansé sont équipées de systèmes permettant de réutiliser l'eau utilisée pour la transformation. La fabrication du polystyrène expansé ne produit pas d'échange chimique et, de ce fait, n'affecte en aucune façon les points d'eau autour du site.

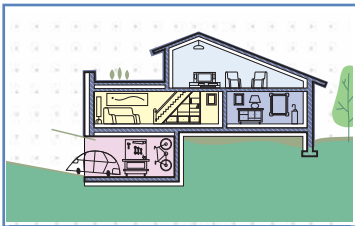
6. Le volet Recherche

Le Grenelle Environnement incite à développer les efforts de recherche dans les énergies renouvelables, le stockage de l'énergie, l'efficacité énergétique du bâtiment.

➡ Les industriels travaillent sans cesse à l'amélioration des performances d'isolation du polystyrène expansé. En quelques années seulement, le polystyrène expansé est ainsi passé d'une conductivité thermique de 0,045 à 0,030 W/m.K. A épaisseur égale, l'isolant en polystyrène expansé offre ainsi une des meilleures isolations thermiques du marché. Pour l'acoustique, la progression est toute aussi importante avec un gain de 10 décibels.

7. Le volet Risques, santé et environnement

Il s'agit à travers ce volet de prendre en compte la politique environnementale comme une composante de la politique de santé. Cela se traduit par l'élaboration d'un plan national santé environnement, l'étiquetage des émissions en polluants volatils des produits de construction, l'élaboration d'un plan de réduction des particules avec un objectif de 10 microgrammes/m³ de particules fines inférieures à 2,5 micromètres (PM 2,5) dans l'air intérieur...



➡ Matériau sain et écologique, le polystyrène expansé ne présente aucun risque pour les personnes qui le fabriquent, le posent ou en disposent. Il ne nécessite aucune protection particulière, ni gants, ni masques, ni lunettes lors de la mise en œuvre.

A suivre...



Les cas concrets

**Les Fondamentaux
N°8**
décembre 2010
Information Presse


**Isolation
Polystyrène**



**Isolation
Polystyrène**

**Association Française de
l'Isolation en Polystyrène
Expansé dans le Bâtiment**

www.bienisoler.com

**Service de Presse
CLC Communications**

6, rue de Rome 75008 Paris

Tél. : 01 42 93 04 04

Fax : 01 42 93 04 03

Gilles Senneville
(g.senneville@clccom.com)

Christelle Maupetit
(c.maupetit@clccom.com) ou

Matthieu Ferret
(m.ferret@clccom.com)